

Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Bowman, Brouillard, Buchanan, Burnham, Cardin, Charters, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Crowe, Currie, Fontaine, Hocken, Hughes (Sir Sam), Keefer, Maclean (Halifax), Michaud, Murphy, Prévost, Richardson, Shaw, Verville, White (Victoria) et Wilson (Wentworth), agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres dudit comité collectif des Impressions du Parlement.

Aussi,—Un message informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Andrews, Béliand, Borden (Sir Robert), Boyer, Chaplin, Clark (Red Deer), Cooper, Cronyn, Crothers, Drayton (Sir Henry), Foster (Sir George), Harold, King, Lapointe, Lemieux, Meighen, Myers, Pardee, Rowell, Sheard et Whidden, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité collectif des deux Chambres de la Bibliothèque.

Sur motion de Sir George Foster, il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des Dbéats et de celui de la Bibliothèque.

M. Meighen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

Aussi,—Relevé faisant voir le nombre de permis accordés pour rapporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année se terminant le 31 décembre 1919, en vertu des prescriptions des Statuts révisés, chapitre 62, article 88.

M. Ballantyne, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de l'Amiral de la flotte, le vicomte Jellicoe de Scapa, G.C.B., O.M., G.C.O.V., sur la mission navale à la Puissance du Canada (novembre-décembre 1919).

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

M. Edwards, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 11), Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale), lequel est lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Ethier:—Ordre de la Chambre,—Relevé démontrant:—

1. Combien de conscrits ont été condamnés en vertu de la Loi de la Conscription.
2. Combien de ces conscrits ont été condamnés à l'amende.
3. Combien ont été condamnés à l'emprisonnement.
4. Combien ont payé l'amende.
5. Combien ont subi l'emprisonnement.
6. Dans quel district les conscrits ont été condamnés.
7. Quels sont leurs noms, leurs adresses et leur occupation.
8. A qui les amendes ont été payées.